

## Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 31 janvier 2019

Présents : M. Thierry Dupuis maire, M. Alain Sicard 1<sup>er</sup> adjoint, M. Georges Buiret 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Myriam Fanget 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Nicole Millet 4<sup>ème</sup> adjoint, Mmes et Mrs Christian Bouillet, Myriam Crouzier, Emmanuel Brion, Grégory Maye, Caroline Perdrix, Georges Curt, Nathalie Revel-Subtil, Annie Huchard, Pascale Larran.

Excusés : Mmes Annie Chocque (pouvoir à Nathalie Revel-Subtil), Virginie Baclet (pouvoir à Caroline Perdrix), Jocelyne Janovicz- Rynois, Nathalie Viousasse, Célia Sentenac.

Soit 16 votants

### Comptes rendus des commissions

#### • Commission théâtre

Cette commission, associée à des élus de Jujurieux, travaille sur l'organisation d'un évènement culturel (rencontre d'artistes, sculpteurs, musiciens, conteurs, photographes)... prévu le 25 août prochain. Il permettra de mettre en exergue la dynamique culturelle du territoire de l'intercommunalité. Ce projet est en cours de réflexion et d'élaboration avec les artistes intéressés. L'intérêt de la population pour des évènements culturels permettra d'envisager le devenir du théâtre du Domaine de Thol en un lieu multiculturel accueillant des activités variées.

#### • Commission vie associative

Suite à l'appel à candidatures pour l'organisation de « Neuville en fête » du 20 juillet, le conseil accepte la proposition des Vieux Clous qui prendront en charge les repas et la buvette de cette journée.

Les Vieux Clous ont adressé une demande pour stocker leur

matériel en attente de restauration dans un bâtiment inoccupé au Domaine de Thol, leur permettant de libérer le local artisanal qu'ils occupent aujourd'hui. Une rencontre avec M. le Maire est souhaitée.

**L'association « Pattes de cœur 01 »** recueille et soigne les animaux abandonnés ou maltraités. Afin de financer les services d'un vétérinaire, elle récolte divers objets qui sont ensuite revendus. Elle demande l'autorisation d'occuper un local pour y déposer les objets en attente. Ce projet est accueilli favorablement et devra faire l'objet d'une convention précaire.

**Le club des jeunes** a libéré le local qu'ils occupaient au Domaine de Thol.

Afin de répondre aux normes d'accessibilité, ce bâtiment sera occupé par **la bibliothèque « a livre ouvert »**. L'étude de ce projet doit être engagée prochainement. Il sera fait appel à un architecte et des demandes de subventions seront déposées. L'équipe de bénévoles sera consultée au cours de l'avancement du projet.

La bibliothèque s'est constituée en association et ses statuts déposés en préfecture ont été validés en septembre.

Afin de préciser son fonctionnement et les obligations de chacune des parties (**mairie et association**) une convention a été rédigée. Le conseil autorise le maire à signer cette convention.

**Le conseil départemental** est également partenaire dans le fonctionnement des bibliothèques et le conseil autorise le maire à signer la **convention** définissant le rôle des deux collectivités.

**Le règlement intérieur de la bibliothèque** est également approuvé par l'assemblée.

#### • Centre Communal d'Action Sociale

Les ateliers « Happy Tab » qui ont eu lieu de septembre à décembre

2018 ont été plébiscités par les participants.

Une demande a été faite auprès des services de l'ADAPA pour la reconduction d'un **atelier débutant** et la proposition d'un **atelier perfectionnement**. Les personnes intéressées par ces ateliers devront s'adresser au secrétariat de mairie pour s'inscrire.

### Subventions

Le conseil a approuvé et voté les demandes de subventions suivantes pour :

• **Jeunes Sapeurs-Pompiers de Poncin** : subvention de 100 € pour la formation de 2 jeunes de Neuville.

• **Jeunes Sapeurs-Pompiers des Bords de l'Ain** : subvention de 150 € pour la formation de 3 jeunes de Neuville.

• **Amicale de Sapeurs-Pompiers** : subvention de 744,00 € pour l'acquisition d'un groupe électrogène, ainsi que la prise en charge de l'assurance des pompiers volontaires pour un montant de 633,55 €.

• **Amicale Boule neuvilloise** : subvention de 622,00 € pour l'organisation du challenge de la municipalité.

• **Club pédestre « Rando-Plaisir »** : subvention de fonctionnement de 150 €.

### Commissions Travaux et aménagement durable

Les travaux de mise en accessibilité du bâtiment du CEL ont été commandés (toilettes, accès et rampe).

Les projets pour 2019 sont en cours d'étude et les devis les concernant permettront de définir les priorités au cours de l'élaboration du budget.

Ils concernent la voirie, rue de la Ville, rue du Revermont, Montigneux et Fromente, des travaux pour l'entretien ou l'amélioration des bâtiments, au

stade de Thol, au skate parc, à l'école, au parc de peupliers ainsi que divers achats de matériel.

Par ailleurs la commune doit présenter à la DDT, une échéance d'accessibilité pour les travaux à réaliser et qui devra être validée annuellement.

#### **Vente de terrain à Thol**

La « SARL Saveurs Epicées » dont l'activité est la prestation de traiteur souhaite acquérir 2 000 m<sup>2</sup> au Domaine de Thol, dans l'alignement du centre de tri postal, pour installer l'entreprise et une habitation liée à l'activité de celle-ci. Le conseil reporte sa décision concernant le prix défini pour cette transaction. Il donne son accord pour le choix du géomètre et du notaire.

#### **Location à Thol**

L'entreprise JRJ Bâtiment n'existe plus. Le bail commercial qui la liait à la commune expire le 31 mars 2019. Une convention précaire est validée (loyer mensuel 280 €) pour permettre l'évacuation du matériel entreposé dans ce bâtiment.

#### **Diagnostic assainissement**

La commune a missionné le bureau d'études « Réalités environnement » pour réaliser un diagnostic des systèmes d'assainissement qui permettra d'identifier les dysfonctionnements pour d'établir ensuite un programme qui permettra d'atteindre la conformité du système.

Les premiers repérages sont en cours et les anomalies relevées.

Une info aux habitants est transcrite à la fin de ce compte-rendu.

#### **Finances**

##### **Garantie d'emprunts**

Le conseil prend connaissance du projet d'acquisition de 3 logements situés route de pont d'Ain appartenant à la SCI Ceman par la SEMCODA. 50% des emprunts contractés seront garantis par le Conseil Départemental. La commune est sollicitée pour garantir les 50 % restants (385 000 €)

Le conseil émet (une abstention) un accord de principe pour la réalisation de cette opération ainsi que le conventionnement des logements proposé.

##### **Budget : ouverture de crédits**

En l'absence de vote du budget en début d'année, le conseil peut autoriser le maire à engager, liquider ou mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrite au budget de l'année précédentes. Le conseil vote cette autorisation au maire qui permet d'engager des dépenses afin de respecter les obligations en matière de délai de paiement.

##### **Indemnité du trésorier**

La trésorière de la collectivité demande le versement d'une indemnité de conseil pour l'année

2018. Le conseil vote une indemnité à 0 %.

#### **Questions diverses**

Qu'y a-t-il de proposé pour le Grand Débat ?

Une urne est à disposition des citoyens à la mairie principale et à la mairie annexe aux horaires d'ouverture habituels. Le 22 février les contributions recueillies seront transmises au Préfet qui les fera suivre pour synthèse au niveau national.

Les doléances peuvent également être envoyées par mail.

Le conseil est informé du prêt de matériel par l'écomusée des « Vieux Clous » à la ville d'Oyonnax, matériel qui a été utilisé pour une exposition lors de la commémoration de la guerre de 14-18, et des remerciements adressés par un représentant des services techniques d'Oyonnax.

Une OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat 2018 / 2021) est en cours sur le territoire de la Communauté de Communes. Le cabinet SOLIHA (04.74.21.02.01) peut apporter des conseils aux administrés pour tous travaux d'économie d'énergie, d'adaptation au handicap ou de rénovation complète.

Le conseil est informé que la Banque des Territoires propose aux collectivités des prêts longue durée à taux réduits pour les travaux d'eau et d'assainissement.

### **QUELQUES INFORMATIONS EN DIRECT...**

#### **Le grand débat national**

Dans le cadre du Grand Débat National initié par le Gouvernement deux urnes sont à votre disposition à la mairie principale et à la mairie annexe, **jusqu'au 22 février 2019**, pour déposer vos doléances.

Une plateforme internet ([www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr)) a également été ouverte pour permettre à chacun de s'exprimer. L'ensemble des contributions seront transmises à la Préfecture.

## Diagnostic assainissement

La commune de Neuville-sur-Ain s'est engagée dans la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur ces 5 systèmes : Thol (bourg), Saint-André, Rappe/Résignel, Planche et Arthurieux.

Le bureau d'études en charge du dossier est Réalités Environnement, basé à Trévoux.

L'étude se déroulera en 6 phases :

- Phase 1 (automne 2018) : Recueil de données et repérage des réseaux avec l'ouverture des regards de visite et mise à jour des plans.
- Phase 2 (1<sup>er</sup> semestre 2019) : Campagne de mesures, avec l'installation d'appareillages pour mesurer la pluviométrie et les débits qui transitent par les réseaux d'assainissement communaux. Chaque semaine pendant environ 1 mois, les techniciens viendront contrôler leur matériel. Une visite de nuit (de minuit à 5h du matin) est également prévue afin de localiser les infiltrations d'eaux propres (eau de nappe ou de sources) dans les réseaux
- Phase 3 (printemps-été 2019) : Investigations complémentaires, avec réalisation de passages caméra dans les réseaux (localisation et caractérisation fine des défauts des collecteurs) et de tests au fumigène / contrôles au colorant (localisation des anomalies de branchements entraînant des apports d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement et/ou d'eaux usées dans les réseaux pluviaux).
- Phases 4 et 5 (été-automne 2019) : Etablissement d'un programme d'actions et travaux, chiffrés et hiérarchisés, permettant l'amélioration du système d'assainissement. Calcul de l'impact du programme de travaux sur la redevance assainissement.
- Phase 6 (automne-hiver 2019) : Régularisation administrative des déversoirs d'orage

Vous serez donc amenés à croiser les équipes de Réalités Environnement et de ses partenaires (géomètre, hydrocureur, prestataire caméra) dans les rues de Neuville à plusieurs reprises.

Cette étude permettra à la commune de définir les prochains travaux à réaliser sur les systèmes d'assainissement communaux pour améliorer leur fonctionnement, réduire leurs impacts sur la qualité de l'Ain et du Suran et satisfaire aux obligations réglementaires.



### Formation Happy Tab'

En partenariat avec l'ADAPA (Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain), le Centre Communal d'Action Sociale propose gratuitement deux nouvelles sessions de formation à l'utilisation des tablettes tactiles :

- Initiation : 12 séances, le vendredi matin de 9h30 à 11h30, du 4 octobre au 27 décembre pour apprendre à utiliser une tablette tactile
- Perfectionnement : 12 séances, le jeudi matin de 9h30 à 11h30, du 3 octobre au 19 décembre, **réservée aux personnes qui ont suivi la formation initiale en 2018**, pour approfondir l'apprentissage.

Les groupes étant limités à 8 personnes, seuls les premiers inscrits seront retenus !

Renseignements et inscriptions en mairie.